



Décompte samedi et droit acquis

Par **toto81**, le **24/02/2016** à **09:12**

Bonjour,

Je travaille dans une tpe familiale de 10 salariés depuis 5 ans avec une "cotisation " de 2,5 jours de congés par mois. Avant mai 2015, aucun samedi n'était décompté si l on prenait un vendredi de congé. Mais depuis mai 2015, et suite à une conversation entre PDG et cabinet comptable, on nous décompte le samedi. Je sais bien que dans le cas de 2,5 jours/ mois on compte les congés en jours ouvrables mais dans ce cas ne s'agit il pas d'un bien acquis?

Autre question en rapport avec les congés : est il normal que la fille du patron et son gendre (tous 2 salariés) ne se voient décompter aucun jour de cp quand ils sont absent ? Par exemple lors de vacances scolaires, madame reste à la maison mais avec aucun jour de congé de compté ? Alors que pour les salariés qui doivent garder leur enfant malade se voient décompter les jours?

Je vous remercie de vos réponses,

Par **P.M.**, le **24/02/2016** à **09:28**

Bonjour,

Une erreur n'est pas constitutive de droit et donc l'employeur peut appliquer la règle au moins pour le présent et l'avenir lorsqu'il s'en aperçoit...

Sauf si cela vous crée un préjudice, je ne vois pas ce que vous pourriez faire contre les largesses de l'employeur à l'égard de sa fille et de son gendre à moins que vous vouliez invoquer un abus de biens sociaux, ce qui me paraît très difficile...